

HISTOIRE

Moutier: de puissant à minuscule district

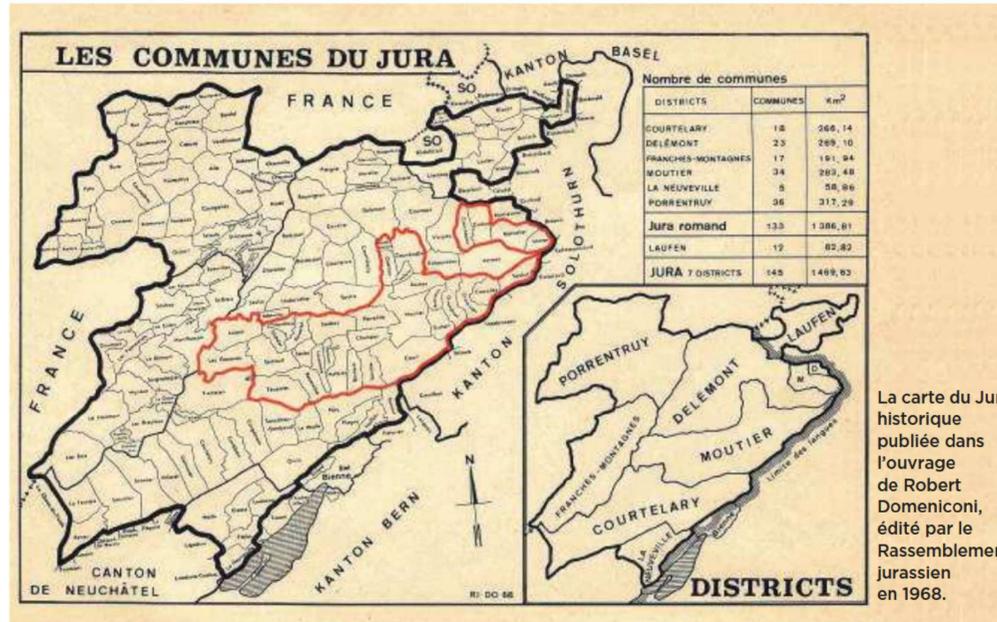
Dans 10 mois, Moutier formera le quatrième district du Jura, constitué d'une seule commune. Avant la création du canton, il en comptait 34. Retour sur son histoire pour le moins mouvementée.

Un préfet, presque 30 000 habitants, 34 communes: voilà ce qu'était le district de Moutier en 1960, le plus peuplé du Jura historique, Laufen compris. Il représente près d'un quart de la population totale de l'Ancien Evêché de Bâle composé de sept districts et 131 000 habitants. Soixante ans plus tard, tout a changé.

1831: «district» apparaît

Seize ans après que le Jura est cédé à Berne lors du Congrès de Vienne, la dénomination de «district» apparaît pour la première fois dans le canton. Le territoire du bailliage de la Prévôté-Grandval devient le district de Moutier dès 1831. «Dans l'esprit de ce que Napoléon a mis en place en France en 1800, le canton de Berne décide d'institutionnaliser ses territoires sous la forme de districts, avec des préfets. Ils sont les représentants directs du Conseil-exécutif bernois. Le canton de Berne étant vaste, c'était un moyen pour ses dirigeants d'imposer leur autorité dans chacune des contrées», explique Arthur Bissegger, délégué aux affaires francophones des archives de l'État de Berne.

Dès son origine, le découpage géographique du district de Moutier comporte certaines «bizarreries». Il s'étend jusqu'aux portes de Delémont et dispose, par exemple, d'une enclave dans le val Terbi. «La paroisse de Moutier-Grandval, avec son abbaye, était très puissante et riche. Au fil des siècles, elle a accumulé les possessions de paroisses alentour. C'est pourquoi son territoire s'est développé tel un



La carte du Jura historique publiée dans l'ouvrage de Robert Domeniconi, édité par le Rassemblement jurassien en 1968.

puzzle. Et aux XV^e-XVI^e siècles, les gens ne disposaient pas vraiment d'une vue d'ensemble d'une région avec une carte. D'où certainement ces enclaves», poursuit Arthur Bissegger.

1979: moins 8, plus 1

Lors de la création du canton du Jura, le district de Moutier se verra amputé de plusieurs communes. Prévu dans l'additif constitutionnel relatif au Jura de 1970, les districts puis les communes ont pu se prononcer pour rejoindre le nouveau canton du Jura formé par les trois districts du Nord. Lors de ces votes en cascades de 1975, la ville de Moutier choisit de rester bernoise. Scrutins entachés par l'affaire des caisses noires. Huit communes du district prévôtois décident, elles, de lier leur destin à celui du nouveau canton. Mervelier, Corban, Courchapoix, Rossemaison, Châtillon

et Courrendlin sont rattachés au district de Delémont. Lajoux et Les Genevez à celui des Franches-Montagnes. Seul Rebévelier fait le chemin inverse en quittant le giron delémontain pour celui de Moutier afin de rester bernois. Ce découpage correspond à la frontière confessionnelle, la Réforme protestante du XVI^e siècle n'étant pas allée au-delà de la Roche Saint-Jean. «Les territoires du Sud réformés ont signé des traités de combourgeoisie avec Berne, ce qui n'était pas le cas du Nord où la Réforme n'a pu pénétrer, notamment en raison des difficultés d'accès dans ces vallées reculées à l'époque», indique Antoine Glaenzer, archiviste cantonal du Jura. En outre, les trois districts qui forment le nouveau canton deviennent de «simples» cercles électoraux. «Les Constituants ont voulu un État moderne en supprimant cet étage juridique et administratif. Ils craignaient aussi qu'un pré-

fet dans chacun d'entre eux puisse être difficile à piloter. Et le mauvais souvenir des préfets inféodés à Berne a sans doute laissé des traces», poursuit Antoine Glaenzer.

1996: adieu Vellerat

Ultime perte territoriale pour le district de Moutier: la commune de Vellerat qui, après des années de lutte, a pu rejoindre le Jura et par la même occasion le district de Delémont. Le village n'avait pas pu faire comme ses voisins Courrendlin et Châtillon puisqu'avant 1979, il ne disposait pas de frontière avec l'ancien district de Delémont. Clause prévue dans l'additif constitutionnel de 1970. Vellerat avait pourtant voté très largement en faveur de la création du Jura en 1974. Il a donc fallu 20 ans pour que Berne accepte cet état de fait. Son gouvernement avait proposé d'échanger Eders-

wiler contre Vellerat, mais le Jura avait bien entendu refusé.

2010: le préfet s'en va

Il y a 15 ans, le canton de Berne opère une réforme et supprime les districts au profit des régions administratives. Les trois districts du Jura méridional sont ainsi regroupés. Le préfet quitte Moutier pour Courtelary. «À la différence des communes et cantons, les districts n'ont jamais suscité un fort attachement identitaire. Au fil du temps et des différentes synergies entre régions, ils ont perdu leur raison d'être», note Arthur Bissegger.

2024: biffé

En septembre dernier, le canton de Berne profite du vote sur le Concordat réglant le transfert de Moutier pour demander à ses citoyens de définitivement effacer la mention des districts de la Constitution. Proposition acceptée par près de 90% des votants. Le district de Moutier (et les autres) est rayé de la législation.

2026: petit et bref

En 2026, Moutier redeviendra un district, dans le canton du Jura. Or, il ne comptera que la commune éponyme. Pourquoi ne pas récupérer ses anciennes possessions, à l'instar de Courrendlin? «Il n'en a jamais été question lors des discussions du transfert. Il aurait été inutile de tout chambouler car les cercles électoraux devraient bientôt être supprimés», note Valentin Zuber, conseiller municipal.

Relevons enfin pour les férus de vexillologie (étude des drapeaux) qu'à un détail près, les armoiries de la commune et du district de Moutier sont semblables: des briques sont dessinées sur l'Hôtel-de-Ville figurant sur le blason de la Municipalité, ce qui n'est pas le cas sur celui du district.